

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le trente janvier à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Sainte-Terre, dûment convoqué, à la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame Agnès ALFONSO-CHARIOL, Maire.

Date de convocation : 26 janvier 2024

Nombre de Conseillers

<u>En exercice</u> :	19
<u>Présents</u> :	16
<u>Absente excusée</u> :	1
<u>Absents</u> :	2

Présents : MM. ALFONSO-CHARIOL, CANTE, CANTIN, DUPONT, DURAND, FONMARTY, GRANEREAU, GUÉ, LAGUILLON, LERUTH, LOREAU, MICHEL, MOULIERAC, ROSSI, SPERANZINI, UGOLINI.

Absente excusée : MM. CURELY.

- Mme CURELY a donné pouvoir à Mme ALFONSO-CHARIOL

Absents non excusés : MM. ALLAIRE, BUTON.

Secrétaire de séance : Monsieur MICHEL.

Délibération n° 2024.01.01

Objet : Station d'épuration – Indemnisation assurance

L'expert auprès de l'assurance de la commune vient de faire parvenir son chiffrage d'indemnisation. Celui-ci se monte à 27 790 € (valeur à neuf) et 20 013 € (vétusté déduite). La différence nous sera remboursée ultérieurement.

Ce montant permettra de couvrir les frais pour la reconstruction du bâtiment.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité Madame la Maire à signer les documents afférents à l'indemnisation du sinistre.

Fait et délibéré les jour, mois et an que
dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
Le 06 février 2024,

Agnès ALFONSO-CHARIOL.
Maire de Sainte-Terre.